

Affaire DB24/025298 : modification HTA passage d'aérien en souterrain en sortant de l'emprise des panneaux photovoltaïques.

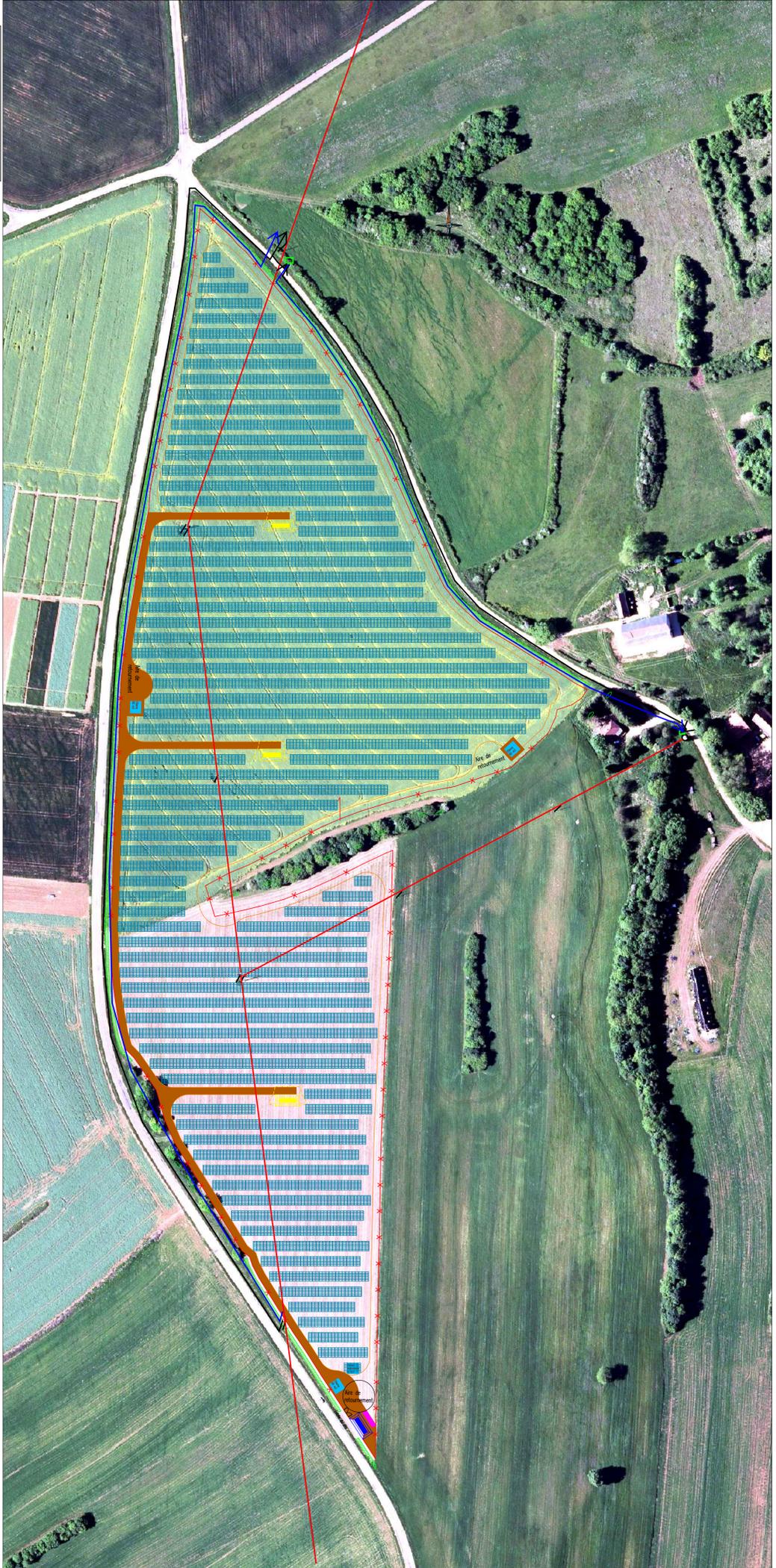
-Tracé en bleu sur le plan en limite de propriété privé sur domaine privé.

-Tracé en noir sur le plan en domaine public sous accotement inférieur à 1 mètre de la bande de roulement.

Afin de réaliser la suppression des lignes aériennes nous devons réaliser les travaux en souterrain suivant les deux solutions proposées ci dessus, deux chiffrages vous seront proposés 1 en limite de domaine privé/public sur domaine privé de votre future parc sur une emprise d'environ 50 centimètres si tel est le cas vous devrez décaler votre clôture (environ 50 cms) afin de nous permettre d'accéder au câble en cas de dépannage, et l'autre chiffrage sur domaine public à moins d'un mètre de la bande de roulement.

Merci par retour de mail de nous indiquer quelle solution vous comptez retenir (domaine public ou domaine privé).

Suivant votre décision la proposition de chiffrage vous sera transformée en devis, après acceptation de celui ci nous pourrons procéder à la réalisation de l'étude puis des travaux.



Légende :

-  Cloture centrale
-  Chemin d'exploitation
-  Poste de transformation
-  Local maintenance
-  Poste de livraison
-  Panneaux solaires
-  Portail
-  Citerne SDIS
-  Citerne abreuvement
-  Zone de contention
-  Haie